Initiales du maire Initiales de la Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 19 février 2019 à 19 h 15, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Raymond Côté, conseiller; Gilles Perron, conseiller et Lise Larochelle, conseillère.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le guorum à 19 h 15 et déclare la séance ouverte.

2019-03-043

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

- 3. Première période de questions du public
- 4. Demande d'autorisation de Domtar
- 5. Demande à la Ville de Windsor
- 6. Réfection du pont de la Grande-Ligne, autorisation du tracé du chemin de détour
- 7. Deuxième période de questions du public
- 8. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Philippe Laplante:

M. Laplante demande ce qui arrive si les numéros civiques sur poteau en bordure de chemin sont endommagés lors du déneigement du réseau routier.

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-03-044

4. DEMANDE D'AUTORISATION DE DOMTAR

Attendu la demande d'autorisation datée du 14 février 2019 de la part de Domtar pour le raccordement permanent au réseau d'aqueduc des résidences situées sur les rues Du Rocher, Thomas O'Donnell et de la Falaise en lien avec la problématique d'eau souterraine dans le secteur ciblé:

Attendu que cette mesure s'inscrit dans les recommandations émises par les experts et appuyées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que Domtar s'engage à effectuer et assumer le coût des travaux selon les normes de construction d'un réseau municipal;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

d'acquiescer à la demande d'autorisation de Domtar concernant la réalisation de travaux de raccordement à l'aqueduc pour les résidences situées sur les rues Du Rocher, Thomas O'Donnell et de la Falaise, le tout, conditionnellement à l'acceptation de la Ville de Windsor de desservir lesdites résidences en aqueduc;

Initiales du maire Initiales de la Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

. d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer un protocole d'entente avec Domtar relativement à l'exécution des travaux, la remise des infrastructures à la Municipalité de Val-Joli et des plans tels que construits et autres spécifications en lien avec le projet;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-03-045

5. DEMANDE À LA VILLE DE WINDSOR

Attendu la demande du 14 février 2019 reçue de Domtar pour le raccordement des résidences des rues Du Rocher, Thomas O'Donnell et de la Falaise au réseau d'aqueduc; Attendu que la Municipalité de Val-Joli est en accord avec les travaux proposés par Domtar:

Attendu que l'alimentation en eau potable sur le territoire de Val-Joli est assurée par la Ville de Windsor;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly :

- . de demander à la Ville de Windsor d'autoriser le raccordement des résidences des rues Du Rocher, Thomas O'Donnell et de la Falaise au réseau d'aqueduc;
- . d'autoriser la Ville de Windsor et Domtar (représentants ou intervenants autorisés par Domtar) à communiquer directement entre eux pour les fins du projet;
- . de tenir la Municipalité de Val-Joli informée de toute situation ou communication importante en lien avec le projet;
- . d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pertinent dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2019-03-046

6. RÉFECTION DU PONT DE LA GRANDE-LIGNE, AUTORISATION DU TRACÉ DU CHEMIN DE DÉTOUR

Attendu que le ministère des Transports envisage un chemin de détour sur une portion du territoire de Val-Joli pour la réfection du pont de la Grande-Ligne;

Attendu que la Municipalité de Saint-Claude nous a transféré le courriel du ministère daté du 12 février 2019 accompagné du tracé proposé pour le détour;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'autoriser le ministère des Transports à prendre le tracé proposé en référence au dossier numéro 9001-19-0208. De suggérer que le détour se fasse plutôt par le rang 9 direction Saint-Claude. De plus, la Municipalité de Val-Joli suggère au ministère d'apposer une signalisation « chemin fermé » à partir de l'intersection du 7^e rang en raison du pavé asphalté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Philippe Laplante:

M. Laplante apporte des suggestions concernant le détour proposé par le ministère.

2019-03-047

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 19 h 26. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,	Nathalie Rousseau,
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du	
Rolland Camiré, maire	_